

FORMULAIRE POUR UN COURS AUTORISÉ PAR UN CONSEIL OU UNE AUTORITÉ SCOLAIRE (ACAS)

PARTIE A : DÉCLARATION DE VÉRIFICATION DU COURS ACAS – À remplir par le directeur général du conseil scolaire, de l'école indépendante ou de l'école hors province.

Avant de soumettre le cadre du cours ACAS ci-joint à l'approbation du conseil scolaire ou de l'autorité scolaire indépendante (conseil/autorité), je _____ confirme avoir examiné le cours ACAS pour m'assurer qu'il soit entièrement conforme à la *School Act* (s'il est offert par un conseil scolaire ou une école hors province), à la *Independent School Act* (s'il est offert par une autorité scolaire indépendante), au *Board Authorized Course Order*, aux politiques énumérées dans le document *Board/Authority Authorized Courses: Requirements and Procedures Guidebook*, et pour les cours ACAS d'apprentissage de l'anglais, aux *ELL Guidelines: Template for Board/Authority Authorized Language Acquisition/Culture Courses at the Grade 10, 11, 12 Levels*.

En signant ci-dessous, je confirme ce qui suit à l'égard du cours ACAS :

- ✓ Le cours n'est pas un cours préparatoire, correctif ou modifié.
- ✓ Le cours ne chevauche pas de manière marquée le contenu des programmes d'études du Ministère.
- ✓ Le nom du cours reflète la matière et indique le niveau scolaire.
- ✓ L'année d'enseignement attribuée au cours correspond au niveau d'instruction approprié.
- ✓ Le nombre de crédits du cours en reflète la durée et la portée.
- ✓ Le synopsis du cours décrit clairement ce que l'élève aura acquis à la fin du cours.
- ✓ Les objectifs du cours sont des déclarations d'intention générales structurant le programme d'études.
- ✓ La raison d'être du cours comprend l'importance de l'apprentissage pour l'élève et la société.
- ✓ Le cours intègre les visions du monde et les perspectives des peuples autochtones.
- ✓ La structure organisationnelle du cours expose le contenu, les compétences disciplinaires et les grandes idées.
- ✓ Les normes d'apprentissage du cours sont évaluables et observables et peuvent être comprises par les élèves et les parents.
- ✓ La composante pédagogique recommandée du cours précise les normes d'apprentissage et offre un éventail de possibilités pédagogiques.
- ✓ La composante d'évaluation recommandée pour le cours est conforme aux principes de l'évaluation de la qualité.
- ✓ Les ressources d'apprentissage du cours sont adaptées à l'âge et permettent de respecter les normes d'apprentissage et la diversité des rythmes et des styles d'apprentissage.

Nom du cours :

Niveau :

Code TRAX :
(par exemple, YVPA)

Nom et numéro du conseil scolaire :

Nom et numéro de l'école indépendante :

Nom du directeur général du conseil scolaire ou du directeur de l'école indépendante ou hors province :

Signature :

Date :

Cours destiné à satisfaire à l'exigence d'obtention du diplôme relative au programme d'études Éducation artistique ou Conception, compétences pratiques et technologies de 11^e année. Cours destiné à satisfaire à l'exigence d'obtention du diplôme axée sur les cultures autochtones.

Pour les cours axés sur les cultures autochtones uniquement – La ou les lettres de la ou des Premières Nations locales confirmant le soutien ou la participation à l'élaboration de ce cours sont jointes au présent formulaire.

PARTIE B : DÉCLARATION D'AUTORISATION DU COURS ACAS – À remplir par le président du conseil/de l'autorité, ou son représentant, ou par le directeur général des écoles indépendantes et de l'éducation internationale du ministère de l'Éducation.

Un exemplaire signé de ce document doit être soumis au service des programmes de fin d'études et des politiques. L'original du formulaire du document et du cadre de cours ACAS qui l'accompagne doit être conservé par le conseil/l'autorité pour être présenté au Ministère sur demande. (*Board Authorized Course Order*, M285/04, s. 3; *Educational Standards Order*, M41/91, s. 5 (2)(c))

Je déclare que ce cours ACAS est approuvé par le conseil/l'autorité ou le directeur général.

Nom du président ou de la personne désignée du conseil/de l'autorité ou du directeur général des écoles indépendantes et de l'éducation internationale :

Signature :

Date :

PARTIE C : CONFIRMATION DE L'INSPECTEUR DE COURS ACAS (POUR LES ÉCOLES INDÉPENDANTES UNIQUEMENT) – À remplir par l'inspecteur des écoles indépendantes ou son représentant lors d'une visite d'inspection ou de contrôle ordinaire.

Un exemplaire signé de ce document (parties A et C) doit être conservé pour être présenté au Ministère sur demande.

Le cours ACAS mentionné ci-dessus est entièrement conforme à la *Independent School Act* et aux exigences du ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique décrites dans le document de politique intitulé *Board/Authority Authorized Courses: Requirements and Procedures*. (*Educational Standards Order*, M41/91, s. 5 (2)(c))

Nom de l'inspecteur des écoles indépendantes ou de son représentant :

Signature :

Date :

Envoyer le formulaire rempli au service de programmes de fin d'études et des politiques.
Courriel : EDUC.GradStandards@gov.bc.ca

Remarque : Le générique masculin est utilisé dans ce formulaire uniquement dans le but d'en faciliter la lecture et par souci de concision.